

## Les Cahiers de droit



Hugh M. KINDRED et al., *International Law : Chiefly as Interpreted and Applied in Canada*, 4<sup>th</sup> ed., Toronto, Emond Montgomery Publications, 1987, 958 p., ISBN 0-920722-21-0,96 \$ (cartonné).

Jean-Yves Grenon

Volume 29, numéro 1, 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/042878ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/042878ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Grenon, J.-Y. (1988). Compte rendu de [Hugh M. KINDRED et al., *International Law : Chiefly as Interpreted and Applied in Canada*, 4<sup>th</sup> ed., Toronto, Emond Montgomery Publications, 1987, 958 p., ISBN 0-920722-21-0,96 \$ (cartonné).] *Les Cahiers de droit*, 29(1), 271–272. <https://doi.org/10.7202/042878ar>

de se pencher de manière approfondie sur les questions. C'est toute l'approche philosophique et la conception même que notre société a de l'être humain qui est en jeu.

Il n'est qu'à voir la différence de prise de position et de solutions proposées sur un problème tel celui de mère porteuse par la Commission Warnock en Grande-Bretagne, et la Commission de réforme du droit de l'Ontario<sup>1</sup>, où la question de la validité d'un tel arrangement n'est même pas soulevé et où le seul aspect abordé est celui de la manière légale de rendre possible le résultat recherché par les parties. Une telle approche démontre plus que suffisamment la réalité de la crainte de J. Testart ou J. Dufresne que la société ne se retrouve dépourvue d'un véritable choix, réel, pensé et choisi, une fois les techniques mises au point, et l'urgence de procéder à une recherche replaçant ces problèmes dans l'approche et la philosophie humaniste qui sert de fondement à notre société et notre droit.

Mireille D.-CASTELLI  
Université Laval

Hugh M. KINDRED et al., **International Law : Chiefly as Interpreted and Applied in Canada**, 4<sup>th</sup> ed., Toronto, Emond Montgomery Publications, 1987, 958 p., ISBN 0-920722-21-0, 96 \$ (cartonné).

C'est la première fois, à ma connaissance, qu'un groupe aussi nombreux de juristes chevronnés ont mis en commun leurs connaissances pour publier une somme aussi pertinente sur le droit international public

moderne tel qu'il se présente en général et dans la pratique au Canada. Le volumineux ouvrage fait suite à trois éditions antérieures publiées par un pionnier bien connu en la matière, le professeur Jean-Gabriel Castel. Celui-ci a d'ailleurs collaboré au présent ouvrage édité par le professeur Hugh M. Kindred. Les autres co-auteurs sont les professeurs Armand L.C. de Mestral, Donald J. Fleming, William C. Graham, Ivan A. Vlasic et Sharon A. Williams.

Sans être un manuel classique de droit international, cet ouvrage collectif n'est pas non plus un simple recueil de textes; il présente l'avantage de combiner ces deux formules et ce pour le plus grand profit des étudiants de premier cycle, lesquels en sont les principaux destinataires, les auteurs ayant voulu en premier lieu faire œuvre pédagogique. Les sept professeurs-auteurs reprennent la méthode d'enseignement en honneur dans les facultés de common law. Ainsi, l'ouvrage comprend des notes, parfois sommaires, qui expliquent les grandes lignes doctrinales du sujet traité; ensuite de nombreux textes, souvent repris *in extenso*, (conventions, jurisprudence, communiqués, rapports, etc.) viennent illustrer abondamment la matière dont il s'agit, et enfin une série de questions pertinentes sont soulevées à la fin de chaque sujet, de la même manière que des professeurs le feraient eux-mêmes en classe avec leurs étudiant-e-s. Seule une lecture attentive des textes leur permettra de répondre aux interrogations de l'ouvrage (dont certaines pourraient fort bien se retrouver dans un examen). Certains de ces textes, qui constituent la plus grande partie de l'ouvrage, sont très anciens, d'autres sont aussi récents que 1986 (l'un de ces textes rappelle le rôle joué par le navire américain « Caroline » à l'appui du mouvement des Patriotes de 1837). La doctrine, elle, est largement empruntée à d'autres ouvrages savants, comme l'*Introduction au droit international* (1987), publié par deux des auteurs du présent ouvrage, les professeurs S.A. Williams et A.L. de Mestral.

Pour éviter que leur ouvrage apparaisse comme un labyrinthe, les auteurs ont pris

1. « Rapport Warnock », rapport de la Commission d'enquête présidée par M. WARNOCK, *Fécondation et embryologie humaines*, Paris, La Documentation française, 1985, p. 66 s., principalement p. 77, et ONTARIO LAW REFORM COMMISSION, *Report on Human Artificial Reproduction and Related Matters*, Ministry of the Attorney General, 1985, t. 1, p. 91, 281.

soin de fournir au lecteur non seulement deux tables des matières, l'une générale, l'autre très détaillée, mais en outre ils lui donnent la liste complète des affaires (internationales, canadiennes et autres) citées ainsi qu'un index alphabétique exhaustif des sujets traités ou mentionnés. Toutes ces indications peuvent s'avérer fort utiles pour les professeurs, les étudiants et les praticiens qui auraient besoin d'une piste claire afin d'étudier rapidement un sujet avec lequel ils ne sont pas familiers. En outre de très nombreux renvois à d'autres auteurs permettent aux spécialistes d'approfondir les sujets exposés sommairement dans l'ouvrage pour des fins d'enseignement. Une liste des abréviations utilisées aurait été commode pour les étudiants et les non-initiés.

Quant à la substance elle-même, elle comprend la matière classique du droit international public, comme l'État, la souveraineté, la reconnaissance, les sources et les sujets de ce droit, la responsabilité internationale, etc. Les sujets d'intérêt courant pour les avocats et autres praticiens sont exposés clairement, avec des documents canadiens et étrangers à l'appui. Ainsi, on peut retracer facilement la pratique canadienne dans des domaines comme l'extradition, la nationalité, le statut de l'étranger, l'immunité d'État, la juridiction criminelle, la conclusion et la mise en œuvre des traités dans l'État fédératif canadien, les réclamations, les immunités diplomatiques et consulaires, etc. De plus, l'ouvrage traite de nombreux sujets qui sont relativement nouveaux en matière de droit et de relations internationales, comme celui des droits de la personne, le nouveau droit de la mer et de l'espace, etc. La trame principale de l'ouvrage reste toujours l'application et la réception du droit international conventionnel et coutumier dans notre propre système juridique et ses deux volets fédéral et provincial. C'est ce qui confère à cet ouvrage magistral son originalité. À noter qu'il a aussi le mérite d'aborder, dans un dernier chapitre, des phénomènes dont le développement est assez récent comme, par exemple, la protection internationale de l'environnement, le péril

nucléaire, la subversion idéologique, le terrorisme, etc. Enfin les auteurs soulignent, à juste titre, que le droit international a tendance à évoluer à partir du concept de la souveraineté largement hermétique et isolationniste, vers une notion d'interdépendance croissante, rendue inévitable par le caractère planétaire de certaines menaces où il y aurait avantage à une gestion commune (apolitique, peut-on ajouter) afin de tendre vers un mieux-être collectif de l'humanité.

Jean-Yves GRENON  
Université Laval

René DUSSAULT et Louis BORGEAT, **Traité de droit administratif**, 2<sup>e</sup> éd., tome II, Québec, P.U.L., 1986, XVI et 1393 p., ISBN 2-7637-7083-5.

La parution en 1984 du tome I de cet ouvrage avait été accueillie avec gratitude par tous ceux que préoccupe la connaissance du cadre juridique de l'action gouvernementale. En effet, l'écoulement d'une dizaine d'années depuis la première édition du *Traité de droit administratif canadien et québécois* publié par René Dussault en avait sensiblement amoindri l'utilité, sans qu'un ouvrage comparable soit venu combler le besoin d'une présentation à la fois complète et fouillée de nos institutions administratives. Depuis la parution du tome II, en 1986, les motifs de satisfaction, et même d'enthousiasme, sont plus évidents encore. Car non seulement les auteurs ont-ils, dans ce second tome, actualisé et réorganisé deux chapitres tirés du tome I de la première édition, mais encore ont-ils joint ces textes à deux chapitres entièrement nouveaux et sans précédent dans la doctrine québécoise ou canadienne. L'ensemble forme un bloc de plus de 1150 pages de texte sur le thème général de la *gestion* de l'administration. Ce thème se juxtapose à ceux des deux premières parties du *Traité* (formant le tome I), consacrées aux *structures* et aux *actes* de l'administration, et à celui de la quatrième partie (qui formera le tome III), consacrée au *contrôle* de l'administration.